

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels *



CINQUIÈME COMMISSION

19ème séance

tenue le

jeudi 22 octobre 1981

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19ème SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1982-1983 (suite)

Débat général (suite)

Première lecture

Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble

UN LIBRARY

NOV 24 1981

UN/SA COLLECTION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-57328

Distr. GENERALE

A/C.5/36/SR.19

23 novembre 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite) (A/36/6, A/36/7, A/36/38, chap. V et VII D)

Débat général (suite)

Première lecture

Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble

1. M. SHERMAN (Libéria) note que deux raisons ont été invoquées par le Secrétaire général à l'appui du budget à croissance zéro qu'il propose : d'une part, la nécessité de maintenir et de renforcer la crédibilité financière de l'Organisation, à un moment où les Etats Membres tiennent à comprimer leurs propres dépenses et, d'autre part, la nécessité de concentrer les ressources en priorité sur les urgences. La délégation libérienne, quant à elle, est opposée à la notion de croissance zéro, qui risque à son sens d'avoir un effet débilisant sur les pays en développement.

2. Tout le monde, certes, reconnaît qu'il ne faut pas que l'ONU dépense trop, mais il faut se garder de compromettre l'efficacité du système des Nations Unies dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la paix dans le monde par la compréhension et pour porter secours aux peuples qui souffrent. Les ressources allouées à des projets ayant perdu de leur utilité devraient être réaffectées au financement des programmes en faveur des pays en développement.

3. Dans son avant-propos au projet de budget-programme, le Secrétaire général fait observer que le Secrétariat ne peut mener à bien avec efficacité les tâches de plus en plus nombreuses et variées qui lui sont confiées si on ne lui donne pas les moyens de le faire. L'insuffisance des ressources financières rend indispensable une redistribution des ressources existantes au profit des activités ayant un rang de priorité plus élevé et au détriment de celles ayant une importance moindre. Les résolutions 32/206 et 35/209 de l'Assemblée générale invitent de façon claire et nette le Secrétaire général et le Comité du programme et de la coordination (CPC) à opérer une réaffectation des ressources dans ce sens. Il importe de permettre au Comité du programme et de la coordination d'examiner les aspects du budget qui ont trait aux programmes et de formuler des recommandations à leur sujet avant que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'entame l'examen des aspects administratifs et financiers du budget.

4. Malgré les difficultés économiques avec lesquelles ils sont aux prises, les Etats Membres ont continué à verser leur quote-part montrant par là leur confiance dans l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation ne devrait pas avoir à se heurter à des difficultés pour financer ses programmes et activités, pour lesquels les fonds devraient être versés conformément à la capacité contributive des pays.

/...

(M. Sherman, Libéria)

5. Le Secrétaire général a fait observer qu'alors qu'il n'implique aucune croissance en termes réels, le budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 fait apparaître un accroissement effectif de 14,7 p. 100, attribuable en grande partie aux ajustements nécessaires pour tenir compte de l'inflation. C'est là une augmentation acceptable; en revanche, ce qui est extrêmement inquiétant, c'est la réduction opérée à certains postes de dépense qui s'est traduite par une augmentation négative des ressources de 3,5 millions de dollars.
6. Etant donné que près des deux tiers du budget sont consacrés aux services de personnel, la délégation libérienne s'élève contre la transformation de postes temporaires en postes permanents. En revanche, les promotions destinées à sanctionner une plus grande efficacité dans le travail devraient être encouragées.
7. Le budget ne peut être étanche à la situation financière mondiale. Les pressions inflationnistes qui ont influé sur le budget sont inhérentes au système de l'économie de marché. La plus grande économie et la plus grande prudence s'imposent dans la formulation et l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1982-1983.
8. M. VOSS RUBIO (Uruguay) dit que sa délégation donnera son appui à toute proposition visant à accroître les dépenses des services d'exécution et à réduire les dépenses d'administration. Une réduction des dépenses doit s'assortir d'une redistribution des ressources dans un sens qui corresponde davantage à la réalité et maximise l'efficacité opérationnelle. Les activités et programmes entrepris au profit des pays en développement devraient être menés à bien. La délégation uruguayenne attend avec intérêt qu'il soit procédé à une réaffectation des ressources, laquelle permettra de déterminer de façon plus précise les priorités et de rationaliser les activités financées à l'aide des ressources extra-budgétaires.
9. Les activités de l'Organisation n'ont pas toujours eu l'utilité correspondant à leur coût ni toujours contribué autant qu'elles l'auraient pu à la réalisation des objectifs de la Charte. La délégation uruguayenne est pleinement pour l'identification et l'élimination des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. A cet égard, il faudra tenir compte des recommandations du Comité du programme et de la coordination pour déterminer l'ampleur du budget de l'exercice biennal à venir.
10. L'Uruguay est pour l'affectation de crédits au quatrième programme de formation de traducteurs-rédacteurs à la Commission économique pour l'Afrique, étant entendu que les fonds alloués soient en rapport avec le montant autorisé à la session précédente de l'Assemblée générale. Le nombre croissant de voyages effectués en première classe par des fonctionnaires de l'Organisation n'est pas sans inquiéter la délégation uruguayenne, qui estime que les voyages devraient être effectués dans la classe la plus économique.
11. Près de 80 p. 100 des crédits demandés au budget sont destinés aux traitements et dépenses connexes des fonctionnaires, cela alors que les dépenses communes de personnel resteront à peu près les mêmes au cours de l'exercice biennal à venir. Il faudrait s'efforcer de consacrer des ressources à des programmes de fond dans les domaines économique, social et humanitaire.

/...

(M. Voss Rubio, Uruguay)

12. La délégation uruguayenne est pour l'adoption d'une nomenclature normalisée à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat, dans l'intérêt d'une structure plus systématique. Elle appuie par ailleurs la demande de crédits du Secrétaire général pour des locaux pour la Commission économique pour l'Amérique latine à Santiago, ainsi que la proposition relative à l'organisation de services au Centre de conférence Kenyatta à Nairobi et l'achèvement en temps utile des bureaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La délégation uruguayenne se félicite des mesures visant à mettre l'arabe sur un pied d'égalité avec les autres langues de travail et langues officielles des principaux organes de l'ONU.

13. Malgré les contraintes que risque de susciter la grave crise économique qui sévit sur le plan international, la communauté internationale a tout intérêt à renforcer l'Organisation des Nations Unies. Des millions d'êtres humains mettent en l'ONU leur espoir d'une vie meilleure, si bien qu'il est crucial que la communauté internationale, tout en cherchant à la rendre plus efficace, continue à lui apporter son soutien.

14. M. MEZE (Gabon) dit que sa délégation déplore le retard avec lequel les documents sont distribués, retard qui gêne l'examen des questions dont est saisie la Commission.

15. La crise économique actuelle touche particulièrement les pays en développement d'où la nécessité d'une répartition équitable des contributions. La quote-part de certains Etats Membres de l'Organisation a diminué tandis que celle du Gabon a continué d'augmenter. La première préoccupation du Gabon est de veiller à ce que les fonds mis à la disposition de l'ONU soient utilisés convenablement. A cet égard, la délégation gabonaise fait confiance à l'Administration. Elle se réjouit de ce que les commissions économiques régionales aient reçu suffisamment de ressources pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées.

16. M. HOUNGAVOU (Bénin) fait observer qu'étant donné l'importance que le Gouvernement béninois attache à la coopération multilatérale, il éprouve des appréhensions au sujet de la politique de croissance zéro, politique qui n'a jamais été discutée par l'Organisation et qui semble avoir été imposée au Secrétariat par certains Etats Membres. Ces mêmes Etats consacrent d'énormes ressources aux dépenses d'armement et à des activités qui ne concourent nullement à la paix et à la sécurité internationales.

17. Les chiffres figurant dans le projet de budget-programme font apparaître une situation catastrophique. Il est regrettable que quatre cinquièmes environ des ressources servent à entretenir la bureaucratie de l'ONU alors qu'un cinquième seulement de ces ressources est consacré à l'exécution des programmes. L'inquiétude du tiers monde est d'autant plus grande qu'il se rend compte que la croissance zéro ne s'applique pas aux dépenses relatives au personnel, étant donné que la carrière des fonctionnaires de l'ONU, comme celle des fonctionnaires des fonctions publiques nationales, évolue nécessairement; la croissance zéro ne s'applique qu'aux ressources budgétaires consacrées aux programmes.

/...

(M. Houngavou, Bénin)

18. La politique de croissance zéro, qui n'émane pas d'une décision des organes délibérants de l'Organisation, représente l'opinion d'une minorité d'Etats qui fuient leurs obligations et choisissent d'ignorer que la crise économique touche avant tout les pays en développement, puisque ce sont eux qui sont le moins à même de la combattre. Une politique de croissance zéro tend à réduire les programmes multilatéraux et à compromettre l'application de la Stratégie internationale du développement. Il est peut-être temps que l'Organisation des Nations Unies repense les procédures d'établissement de son budget.

19. M. KABA (Guinée), parlant de la question de l'allègement de la charge financière de l'Organisation, fait observer qu'au cours de l'année 1980, dans la seule ville de New York, il s'est tenu quelque 3 500 séances qui ont donné lieu à la production de 600 millions de pages de documentation.

20. Une plus grande importance devrait être accordée au rôle des commissions économiques régionales et, à ce propos, M. Kaba se réjouit de l'intérêt que la communauté internationale a manifesté pour l'application du Plan d'action de Lagos, adopté en 1980 par l'Organisation de l'unité africaine.

21. Le représentant de la Guinée exprime l'inquiétude que lui inspire le refus injustifié et délibéré des grandes puissances d'acquitter leur contribution, alors qu'elles n'éprouvent pas la moindre hésitation à dépenser des sommes énormes dans leur course effrénée aux armements. La politique d'assistance et de coopération de certains pays riches, et même de certaines institutions spécialisées, ne se porte que sur les pays qui se trouvent dans la misère la plus noire.

22. Toute augmentation des dépenses doit servir à développer les programmes et activités de l'ONU en faveur des pays en développement et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Certains programmes exigent des ressources substantielles, et il ne semble pas qu'il soit possible de réduire les dépenses sans sacrifier l'efficacité. Il importe par conséquent de rechercher les moyens d'accroître le volume des ressources à affecter aux programmes essentiels. Ce qui est extrêmement regrettable c'est qu'au lieu de faire preuve du sens des responsabilités et d'essayer de réaliser l'équilibre entre les besoins croissants des organes de l'ONU et le niveau des ressources à prévoir, problème certes délicat, les Etats qui versent les contributions les plus importantes cherchent à tout pris à amputer le budget. Comme tous les pays en développement, la Guinée a particulièrement à coeur d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, et est prête à coopérer à des efforts dans ce sens. M. Kaba adresse un appel aux principaux pays industrialisés pour leur demander de se joindre à ces efforts en favorisant une action des Nations Unies en faveur des programmes de développement des Etats Membres.

23. En tant qu'Etats qui versent les contributions les plus importantes, les pays industrialisés jouissent de la plus grande influence sur la structure de la direction exécutive et de l'administration de toutes les organisations du système

/...

(M. Kaba, Guinée)

des Nations Unies et doivent résister à la tentation d'en manipuler certaines à leurs fins propres, pour éviter de faire sombrer le fragile dispositif qui existe pour la coopération entre Etats. Il est donc indispensable que ces pays s'élèvent au-dessus de leurs intérêts égoïstes et paternalistes et, agissant dans un esprit de solidarité, favorisent la coopération entre les peuples, afin que les efforts de paix et de développement déployés par la communauté internationale soient couronnés de succès.

24. M. MUGUME (Ouganda) se félicite que le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion ait trouvé le temps de faire dès le début une déclaration à la Cinquième Commission sur certaines des questions fondamentales que soulève le projet de budget-programme du Secrétaire général. Le projet de budget pour 1982-1983 a une importance historique puisqu'il représente la première expérience faite pour appliquer le principe de la croissance zéro au budget ordinaire. On a fait observer que la croissance zéro n'est pas un but en soi et qu'une organisation peut avoir un budget à croissance zéro tout en maintenant l'efficacité et la productivité de ses programmes. Le projet de budget du Secrétaire général représente une brillante tentative théorique faite pour identifier une relation mathématique entre la base réévaluée, l'inflation, les fluctuations de change et la croissance des ressources. La délégation ougandaise se demande cependant si une croissance zéro en termes réels peut s'appliquer à un budget-programme dynamique dont les paramètres sont largement contrebalancés par les variables, et s'il est réaliste ou même souhaitable d'adhérer servilement à la notion de croissance zéro tout en comptant sur les crédits additionnels pour tirer d'affaire l'Organisation au cas où des obstacles viendraient compromettre l'exécution des programmes. Il devrait y avoir une relation de cause à effet entre les projets et les demandes de crédits du budget-programme. Ces différentes raisons font que la délégation ougandaise juge inacceptable, bien qu'attrayante, l'idée de la croissance zéro, et peu convaincantes les prémisses sur lesquelles se fonde le budget-programme.

25. Le projet de budget-programme implique un taux de croissance négatif de 0,2 p. 100. Le taux projeté de 0,8 p. 100 pour l'exercice biennal 1980-1981 s'est traduit par un taux de croissance réelle de 3,7 p. 100. On sait d'expérience qu'un taux de croissance réelle de 3 à 4 p. 100 supérieur au taux choisi comme hypothèse lors de l'établissement des prévisions budgétaires représente la règle plutôt que l'exception, et il n'y a aucune raison de s'attendre à ce qu'il en aille autrement quand les mêmes causes sont à l'oeuvre. Il ne faut pas oublier que le Secrétariat ne peut s'acquitter convenablement des tâches de plus en plus nombreuses et variées qui lui sont confiées si on ne lui donne pas les moyens de le faire.

26. On a dit que le budget à croissance zéro avait pour objectif de maintenir et de renforcer la crédibilité de l'Organisation à un moment où les Etats Membres sont aux prises avec de graves difficultés économiques et financières, mais il est paradoxal que le Secrétaire général s'engage dans une expérience dans ce sens à un moment où les pays en développement, qui représentent la majorité des Etats

/...

(M. Mugume, Ouganda)

Membres, se heurtent à de graves difficultés dans leurs efforts de développement. La situation semble au contraire militer en faveur d'un taux de croissance plus élevé.

27. Il a certes été donné l'assurance que la productivité et l'efficacité des programmes seraient maintenues, mais rien n'a été fait pour démontrer la relation fondamentale de cause à effet qui devrait exister entre les programmes proposés et les crédits demandés ni pour montrer comment serait effectué le redéploiement des ressources.

28. Dans la mesure où l'examen spécial des priorités est toujours en cours, le représentant de l'Ouganda ne voit pas comment le Secrétaire général peut avoir proposé un budget à croissance zéro fondé sur le redéploiement des ressources. A moins qu'il puisse être prouvé de façon convaincante que le redéploiement des ressources ne nuira pas à l'exécution des programmes, on voit mal comment il serait possible de voir dans le projet de budget le fruit des efforts du Secrétaire général pour sauvegarder les intérêts de tous les Etats Membres. Le Secrétaire général aurait dû consulter tous les Etats Membres et tous les groupes avant de s'engager dans la voie de la croissance zéro. Certains Etats Membres ont certes adopté une politique de compression des dépenses publiques, comme l'a signalé le Secrétaire général dans son avant-propos, mais il faut se garder de vouloir comparer les budgets nationaux des Etats Membres avec les budgets-programmes de l'Organisation des Nations Unies. Indépendamment des différences évidentes que présentent les deux types de budgets sur le plan des objectifs, les contraintes auxquelles se heurtent les budgets nationaux sont surtout d'ordre financier tandis que dans le cas du budget de l'Organisation, les difficultés viennent surtout du fait que les Etats Membres manquent de la volonté politique nécessaire pour soutenir financièrement les activités. Il est stupéfiant que l'on puisse dépenser plus de 500 milliards de dollars pour les armements et qu'on ne soit prêt à verser qu'une maigre contribution pour soutenir une organisation qui est peut-être la seule à offrir à l'humanité un espoir de paix, de sécurité et de conditions de vie meilleures pour les pays en développement.

29. Abordant le premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/36/7), le représentant de l'Ouganda dit que tout en admettant qu'il faut dans toute la mesure du possible faire des économies, sa délégation a du mal à comprendre pourquoi le Comité consultatif devrait seulement recommander des réductions budgétaires. C'est ainsi par exemple que le Comité consultatif a de façon peu réaliste recommandé une réduction des crédits pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour tenir compte des postes non pourvus, et cela à un moment où la CEA joue un rôle croissant dans l'application de la Stratégie internationale du développement, du nouveau programme substantiel d'action pour la vingtaine de pays les moins avancés d'Afrique et du Programme d'action de Lagos.

30. Le représentant de l'Ouganda partage l'inquiétude qu'inspire au Secrétaire général la situation de trésorerie de l'Organisation, qui est due au refus de certains Etats Membres de verser leur contribution ou du retard qu'ils mettent à le faire. Il exprime l'espoir que les Etats Membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour s'acquitter de la part des dépenses qui leur incombe du fait de leur adhésion aux idéaux de l'Organisation.

/...

31. M. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) juge louables les mesures prises pour freiner le rythme de croissance des dépenses de l'Organisation étant donné les graves difficultés économiques et financières auxquelles se heurtent de nombreux Etats Membres. De ce point de vue-là, le projet de budget reflète davantage les tendances de l'heure qu'il ne le faisait les années précédentes. Il n'y est pas proposé d'imputer sur le budget ordinaire des postes qui étaient jusque-là financés par des fonds extra-budgétaires, et des progrès sensibles ont été faits pour ce qui est de restreindre la croissance future des effectifs.

32. Cela dit, le projet de budget prévoit pour l'exercice biennal à venir une augmentation nette des dépenses de l'Organisation qui dépasse de 13,7 p. 100 celle prévue pour l'exercice biennal 1980-1981, et les chiffres proposés peuvent encore être revus et majorés. On a affirmé que le budget ne faisait apparaître aucune croissance réelle; or l'augmentation effective de la charge financière supportée par les Etats Membres, telle qu'elle ressort des seules prévisions initiales, doit être de plus de 300 millions de dollars. Une raison de cet état de chose est que les chefs de département n'ont pas tous prêté l'attention voulue aux efforts que fait le Secrétaire général pour freiner la croissance des dépenses. En fait, mis à part un certain nombre de perfectionnements mineurs, le projet de budget-programme est très semblable quant à la forme et quant au contenu au budget de l'exercice biennal 1981-1982, et il en a les mêmes défauts.

33. Les demandes de crédits ont été élaborées sans que soient prises en considération l'efficacité et la valeur des programmes en cours ni la possibilité d'un redéploiement des ressources. Il est évident que l'on a faiblement essayé lors de l'élaboration du budget de réaliser une corrélation plus étroite entre la planification, la programmation et les ressources, ainsi que le fait observer le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/36/38). Il est regrettable que ni le CPC ni le Conseil économique et social n'aient pu achever leur examen du projet de budget. Il importe que le Secrétariat recueille des informations détaillées sur les activités dépassées, d'une utilité marginale et inefficace, et qu'il les soumette à la Commission avant que celle-ci n'achève son examen de la question.

34. Le document budgétaire sert par ailleurs d'excuse à une croissance injustifiée des effectifs, au reclassement de certains postes et à la transformation de postes temporaires en postes permanents. On sait que ces mesures donnent lieu à des dépenses supplémentaires énormes et qu'elles sont de ce fait en contradiction totale avec l'assurance donnée par le Secrétariat qu'il s'efforce d'utiliser ses ressources de manière économique et rationnelle. La délégation biélorussienne souscrit à la suggestion tendant à faire étudier en profondeur le rendement du personnel existant par la Commission de la fonction publique internationale et par le Corps commun d'inspection.

35. Le budget encore une fois prévoit des dépenses au titre des obligations émises par l'ONU, conséquence malheureuse d'opérations illégales au Congo et au Proche-Orient entreprises au mépris de la Charte. La responsabilité des ces opérations doit être assumée entièrement par les pays qui à l'époque les ont imposées à l'Organisation. La RSS de Biélorussie n'accepte de porter aucune part de responsabilité pour ces opérations et ne versera aucune somme à ce titre.

(M. Belyaev, RSS de Biélorussie)

36. La pratique qui consiste à imputer les dépenses d'assistance technique sur le budget ordinaire n'est pas strictement conforme à l'Article 17 de la Charte. La délégation biélorussienne estime que ces dépenses doivent cesser d'être financées par le budget ordinaire et être imputées sur le budget du PNUD. Comme par le passé, le Gouvernement biélorussien versera sa contribution au titre de l'assistance technique dans sa monnaie nationale.

37. La rapide croissance du budget est due essentiellement peut-être au fait que le Secrétariat a, de sa propre initiative, demandé des crédits importants pour couvrir le coût de l'inflation et des fluctuations monétaires, faisant ainsi supporter une partie des dépenses y relatives à des Etats Membres qui ne sont en rien responsables de ces phénomènes. A ce jour, le Secrétariat n'a encore pris aucune mesure expresse pour contrebalancer les effets de l'inflation sur le budget. La délégation biélorussienne estime que les dépenses budgétaires imputables à l'inflation devraient être financées au moyen d'économies, d'ajustements opérés à l'intérieur du budget ou de contributions (volontaires et autres) versées par les pays développés où des services du Secrétariat ont leur siège.

38. La délégation biélorussienne ne trouve aucune justification aux augmentations substantielles des crédits demandés pour des postes de dépense manifestement secondaires, tels que les communications, la location de mobilier et de matériel et les heures supplémentaires. On ne peut que se réjouir de l'assurance donnée par le Secrétariat qu'il se propose d'observer strictement les principes d'économie et d'efficacité, mais ces principes n'ont pas encore trouvé leur expression concrète dans le projet de budget.

39. Les dépenses de l'Organisation sont maintenant si vastes que des efforts énergiques doivent être déployés par tous les pays, le Secrétariat et la Cinquième Commission pour les stabiliser. La tâche principale à laquelle il faudrait se consacrer à la présente session devrait être de supprimer du budget les postes de dépense injustifiés, tâche à laquelle la délégation biélorussienne est tout à fait prête à coopérer.

40. M. HAKIM (Afghanistan) dit que sa délégation respecte la Charte des Nations Unies et les principes généralement admis du droit international, et appuie les activités de l'Organisation qui visent à renforcer la paix et à développer la coopération internationale. Elle apprécie à leur juste valeur les efforts déployés personnellement par le Secrétaire général pour améliorer la discipline financière et accroître l'efficacité de l'Organisation. Le représentant de l'Afghanistan convient avec le Secrétaire général qu'il est temps que l'Organisation joigne ses efforts à ceux des Etats Membres pour réaliser des économies dans l'utilisation des ressources. De toute évidence, il n'était pas possible d'élaborer le budget sans tenir compte de l'évolution des engagements antérieurs ou de la situation économique et financière du monde dans lequel l'Organisation doit s'acquitter de son mandat.

/...

(M. Hakim, Afghanistan)

41. Une méthode contestable a encore été utilisée pour calculer le taux de croissance du budget, méthode qui en excluant les dépenses dites non renouvelables a pour effet de sous-estimer la croissance réelle. Le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion a fait observer que le budget contenait de nombreuses références à des activités qui ont été achevées et que les ressources ainsi libérées sont actuellement réaffectées à des activités nouvelles ou ayant un rang de priorité plus élevé; toutefois, pour se conformer aux directives de l'Assemblée générale, le Secrétariat devrait identifier clairement le rang de priorité donné à chaque activité.

42. La délégation afghane ne souscrit pas à la politique d'expansion systématique des effectifs qui est celle du Secrétariat et trouve injustifiée la dépense supplémentaire proposée pour la création de 153 postes nouveaux. En période d'austérité budgétaire, il ne devrait y avoir aucun accroissement dans des domaines d'activité non essentiels.

43. La délégation afghane souscrit à l'idée que c'est aux pays occidentaux qu'incombe la responsabilité expresse de neutraliser les répercussions de l'inflation et de l'instabilité monétaire sur le budget de l'Organisation. Ces Etats, où se dépensent 82 p. 100 du budget, devraient supporter une part proportionnellement plus grande de la charge financière.

44. Les ressources budgétaires devraient servir à assurer la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation tels qu'ils sont définis dans la Charte. La délégation afghane se réserve donc le droit de ne pas s'associer aux programmes et activités qui vont à l'encontre de la Charte ou qui ne devraient pas être imputés sur le budget ordinaire, ou de ne pas participer aux dépenses y relatives.

45. Le niveau des dépenses budgétaires proposé pour 1982-1983 ne devrait pas être dépassé, et il faudrait envisager de fixer un plafond pour les dépenses de l'Organisation.

46. M. DE BURGOS CABAL (Brésil) fait observer que le principal objectif de la budgétisation par programme est de permettre que des ressources suffisantes soient disponibles pour l'exécution des programmes approuvés par les organes délibérants de l'Organisation. Cela n'exige pas nécessairement l'ouverture de crédits accrus, étant donné qu'un taux adéquat d'exécution des programmes et qu'une politique budgétaire rationnelle peuvent être assurés grâce, notamment, à une réaffectation des ressources, à une réévaluation permanente des programmes et à une plus grande efficacité sur le plan de la gestion. Cela dit, le budget n'a pas nécessairement à être maintenu à un taux de croissance zéro pour tenir compte des contraintes financières avec lesquelles les Etats Membres sont aux prises. En fait, pour que l'Organisation puisse poursuivre un de ses principaux objectifs, à savoir la promotion du développement économique et social, il est plus que jamais nécessaire d'accroître le taux d'exécution des programmes d'assistance aux pays en développement. On voit mal comment les objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement pourraient être réalisés si l'on réduit l'assistance aux pays en développement par suite d'une politique budgétaire restrictive.

/...

(M. de Burgos Cabal, Brésil)

47. La délégation brésilienne est rassurée dans une certaine mesure par la déclaration du Secrétaire général selon laquelle la politique de croissance zéro n'affaiblira, ne réduira ni n'exclura des programmes destinés à promouvoir le développement économique et social des pays en développement, mais elle a des doutes quant à l'adoption a priori de la notion de croissance zéro. Au lieu de suivre le principe fondamental qui veut que ce soit le niveau des programmes approuvés par les organes délibérants compétents qui détermine le taux de croissance réelle, le Secrétaire général a adopté l'attitude inverse consistant à doser le taux d'exécution des programmes de manière à assurer un taux de croissance réelle négatif. Toutefois, étant donné l'expérience passée, il n'y a peut-être pas lieu de trop s'inquiéter, puisque les montants estimatifs révisés approuvés pour un exercice biennal donné ont toujours pour effet de majorer le taux de croissance réelle et de le porter bien au-delà du chiffre retenu dans les prévisions initiales. Sans doute en ira-t-il de même aussi pour l'exercice biennal à venir.

48. Tout en sympathisant avec les efforts que déploie le Secrétaire général pour imposer une certaine modération financière et pour adapter le budget aux ressources financières disponibles, la délégation brésilienne pense néanmoins que ces efforts auraient dû se donner pour objet une allocation des ressources plus rationnelle conçue selon un ordre de priorité clairement défini. Et le Secrétaire général et les organes intergouvernementaux devraient chercher activement à se conformer pleinement à la résolution 35/209 de l'Assemblée générale en réaffectant à d'autres fins les ressources absorbées par des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, afin d'accroître l'efficacité des activités de l'Organisation, en particulier dans le domaine de l'assistance économique et sociale aux pays en développement.

49. De nombreuses délégations se sont déclarées inquiètes de ce que 20 p. 100 seulement des dépenses projetées pour 1982-1983 seront consacrés à des activités entrant dans le cadre de programmes. Ce fait soulève de graves doutes quant à la capacité de l'Organisation d'assurer un niveau adéquat d'activités fonctionnelles et d'exécution des programmes. Les délégations ont raison de mettre en garde contre une politique budgétaire conduisant seulement à une augmentation des dépenses relatives au personnel et des dépenses d'administration. A cet égard, le représentant du Brésil estime que toute création ou tout reclassement de poste doit s'effectuer sur la base des dispositions de la résolution 35/210 de l'Assemblée générale, qui préconise une représentation accrue des pays en voie de développement aux postes de rang élevé. Les reclassements de postes ne sauraient se substituer à l'instauration d'un système de promotion fondé sur des règles précises et strictes. La délégation brésilienne fera preuve d'une grande circonspection dans l'examen des demandes de reclassements de postes figurant dans les divers chapitres du projet de budget-programme, et considère qu'une plus grande discipline devrait aussi présider à la création de nouveaux postes financés par des fonds extra-budgétaires, qui, comme le montre l'expérience, finissent par être imputés sur le budget ordinaire.

/...

50. M. KEMAL (Pakistan) dit qu'il n'y a qu'un point important sur lequel sa délégation continue d'éprouver des difficultés, à savoir les demandes de postes supplémentaires. Le Secrétaire général a essayé de justifier ces demandes en invoquant l'augmentation du volume de travail résultant des décisions des organes délibérants concernant des activités nouvelles, mais son argumentation n'apporte pas toujours une preuve suffisante que le personnel existant ne pourrait pas suffire à la tâche. Afin d'aider les organes chargés d'examiner les programmes et le budget à déterminer si telle ou telle demande de poste supplémentaire est justifiée, le Secrétaire général pourrait faire dresser un registre détaillé des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs qui travaillent au Secrétariat, accompagné de définitions d'emploi détaillées.

51. En ce qui concerne la question du budget à croissance zéro, le représentant du Pakistan partage le sentiment général qu'elle est discutable tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. En tant que notion, la croissance zéro a des connotations passives, ce qui n'est certainement pas ce que le Secrétaire général veut donner à entendre. Sur le plan pratique, elle implique que certaines activités devront être repoussées de deux ans. La majorité des Etats Membres est préoccupée par le fait que la croissance est ainsi bloquée au moment même où les problèmes mondiaux qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et des affaires humanitaires et la détérioration de la situation économique des pays en développement demandent un accroissement et non une réduction des activités. Un budget de croissance nulle est également paradoxal à une époque où les budgets militaires des grandes puissances augmentent en termes réels à un taux déjà supérieur à 3 p. 100 par an. Il ne faut pas présumer néanmoins que les activités de l'Organisation pâtiraient nécessairement de la croissance nulle. Les décisions prises à la session en cours auront incontestablement des incidences administratives et financières, de sorte que la croissance réelle atteindra peut-être en fait 3 ou 4 p. 100, taux acceptable quoique modeste. D'autre part la charge qui pèse sur les Etats Membres sera peut-être moins lourde que prévu si la revalorisation du dollar des Etats-Unis permet de réaliser des économies.

52. Certes l'application des réductions recommandées par le Comité consultatif aurait pour effet de réduire encore le taux de croissance, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que les légères réductions qu'il a proposé d'apporter au nombre des postes à reclasser ou au crédit demandé pour les communications téléphoniques interurbaines, par exemple, nuiraient à l'exécution des programmes. Bref il faudrait examiner la question cas par cas avant de tirer une conclusion générale concernant l'incidence des réductions recommandées alors que le taux de croissance du budget est nul.

53. On peut faire valoir qu'étant donné que près de 80 p. 100 du budget ordinaire sont consacrés aux traitements et dépenses connexes, les ressources à allouer aux activités de développement sont très modestes et il ne serait donc guère utile d'augmenter le budget. Mais le même argument pourrait être employé pour prouver l'inverse et justifier des augmentations des crédits inscrits au budget. La méthode la plus judicieuse consisterait à examiner la répartition générale des fonds entre les divers programmes. Il faut se garder de tirer des conclusions hâtives du fait

(M. Kemal, Pakistan)

que, par rapport à l'exercice biennal 1978-1979, le pourcentage des crédits alloués aux activités économiques, sociales et humanitaires a légèrement baissé, alors que les dépenses prévues pour les services communs ont augmenté de 2,5 p. 100. Cela ne signifie pas nécessairement que les intérêts des Etats Membres seront lésés, puisque l'augmentation enregistrée est essentiellement imputable à l'application des décisions de l'Assemblée générale concernant des questions comme le Centre international de Vienne et l'amélioration des services linguistiques et des activités d'information. Il ne faut pas oublier que les Etats Membres attachent une grande importance à l'application des politiques du personnel - comme le recrutement de ressortissants de pays non représentés ou sous-représentés - ainsi qu'aux services de conférence. Les décisions de ce genre ont un caractère essentiellement politique, bien que leur application relève des dépenses d'administration. Il n'est pas donc toujours facile d'établir des distinctions valables entre les activités de fond et les dépenses d'administration. Ces distinctions sont peut-être plus nettes dans le cas des institutions spécialisées et il est encourageant de noter les politiques budgétaires que celles-ci ont adoptées en ce qui concerne le taux de croissance réelle. Néanmoins, même en maintenant un taux de croissance modeste, un effort aurait pu être fait pour rétablir l'équilibre en faveur des programmes économiques.

54. Pour ce qui est des améliorations à apporter au processus de budgétisation par programme, les recommandations formulées aux paragraphes 453 à 472 du rapport du CPC (A/36/38) méritent toute l'attention de l'Assemblée générale. Les propositions visant des modifications structurelles du Secrétariat revêtent un intérêt particulier, et la délégation pakistanaise souhaiterait connaître les vues du Secrétaire général et du Comité consultatif à ce sujet. Par ailleurs, tous les intéressés devraient examiner dans quelle mesure les descriptifs des programmes figurant dans le plan à moyen terme et le budget-programme lient le Secrétaire général. Le Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel pourrait peut-être examiner certaines des questions intéressantes soulevées par le CPC dans son rapport. Il serait également souhaitable de prendre des mesures pour permettre au CPC de jouer le rôle qui lui incombe dans la formulation de recommandations visant le projet de budget-programme, sans préjudice des fonctions bien établies du Comité consultatif, qui ont fait leurs preuves. Selon le système actuel, le Comité consultatif n'aura pas le temps d'examiner le projet de budget et d'établir son premier rapport destiné à l'Assemblée générale en temps voulu pour respecter la règle des six semaines s'il doit attendre que le CPC l'ait examiné d'abord. Certains problèmes d'ordre juridique risquent également de se poser à propos de l'interprétation des recommandations du CPC concernant les programmes importants avant que l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social ait adopté ces recommandations. Malheureusement, la délégation pakistanaise n'a pas de solution simple à proposer.

55. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que sa délégation souhaitait prendre la parole en dernier lors du débat général sur le projet de budget-programme afin d'aborder les propositions du Secrétaire général sans idées préconçues et d'entendre les opinions des pays en développement, des principaux contributeurs et de tous les

/...

(M. Abraszewski, Pologne)

autres Etats membres de la Commission. Le débat général, qui s'est révélé très instructif, a été axé sur la méthode dite de la croissance réelle nulle. Le Secrétariat n'avait pas pour habitude d'appliquer cette méthode au cours des dernières années et il est à noter que le Secrétaire général a donné l'assurance qu'elle n'aurait pas d'effet négatif sur les activités de fond de l'Organisation et que son principal objectif était d'assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles. Le Secrétaire général a décidé de présenter un budget à croissance nulle après avoir soigneusement examiné la situation, ce qui confirme l'opinion de la délégation polonaise, qui pense depuis un certain nombre d'années que le Secrétariat possède une capacité d'absorption importante et peut mener à bien ses activités et programmes concrets dans les limites des ressources actuelles.

56. L'élément significatif des propositions du Secrétaire général n'est pas la notion de croissance réelle nulle mais l'importance qu'il accorde à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des services du Secrétariat. La délégation polonaise s'en félicite et souhaiterait avoir plus de détails sur la façon dont le Secrétariat compte atteindre cet objectif. Elle comprend les préoccupations des délégations qui ont contesté le droit du Secrétariat de calculer le projet de budget-programme sur la base d'une croissance réelle nulle, mais elle estime qu'il faut considérer avant tout que les Etats Membres confient au Secrétariat des tâches précises et que c'est à lui qu'il incombe de calculer les ressources nécessaires à cette fin. Si le Secrétariat conclut qu'il peut s'acquitter de ses tâches essentielles avec des ressources relativement moindres, les Etats Membres ne peuvent qu'en bénéficier. En fait on pourrait reprocher au Secrétariat d'avoir induit les Etats Membres en erreur durant si longtemps en maintenant une capacité excédentaire importante qui n'était pas utilisée comme il convenait.

57. L'identification des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces revêt un grand intérêt, surtout pour la délégation polonaise, qui a participé à l'élaboration des résolutions adoptées sur cette question depuis 1975. Le représentant de la Pologne est donc heureux d'apprendre que le Secrétariat se propose d'accorder une plus grande attention à l'identification de ces activités. En effet l'identification des activités dépassées et leur élimination sur la décision d'organes intergouvernementaux pourraient contribuer considérablement à améliorer l'efficacité du Secrétariat, et la délégation polonaise attend avec impatience les résultats de l'examen en cours. Il serait toutefois dangereux d'adopter l'opinion simpliste qu'il s'agit principalement ou uniquement de réaliser des économies grâce à l'élimination arbitraire d'activités. L'objectif de cette opération est - et doit être - de contribuer à améliorer l'efficacité des activités de l'ONU et de définir les priorités, pour aider ainsi l'Organisation à s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté internationale. L'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée générale et de toutes les résolutions qui réaffirmaient la première sert l'intérêt de tous les Etats Membres.

58. Le projet de budget-programme soumis à la Commission ne constitue que des prévisions initiales et l'expérience porte à croire qu'à la suite d'additions de toutes sortes, le taux de croissance du budget sera sensiblement plus élevé en fin de compte que prévu initialement. En conséquence, le Secrétariat devrait calculer vers la fin de la session le taux définitif de croissance réelle, compte tenu des incidences financières des nouvelles activités approuvées et de toute demande de crédit additionnel ou révisé qui aura été présentée.

/...

(M. Abraszewski, Pologne)

59. Ce qui compte réellement pour les pays dont la monnaie nationale n'est pas librement convertible, c'est le taux global de croissance du budget-programme. Ce taux est de 13,7 p. 100 par rapport au montant du budget-programme de 1980-1981. La délégation polonaise est préoccupée par les demandes de crédits excessives pour certains objets de dépenses, en particulier pour les frais de voyage et les services de consultants. Lors de l'examen des divers chapitres du budget, elle se propose de demander au Secrétariat des renseignements précis à l'appui de certaines de ces demandes et il importe que le Secrétariat soit prêt à donner ces renseignements, tant oralement que par écrit, et notamment à fournir à la Commission des listes d'experts et de consultants employés durant l'exercice biennal en cours. Après un examen détaillé et approfondi, la délégation polonaise sera en mesure de parvenir en connaissance de cause à des conclusions sur le montant des ressources demandées.

60. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion), répondant à une question posée par la délégation finlandaise, indique que le rapport sur l'examen spécial des programmes est en voie d'achèvement et doit être présenté à la Commission au milieu du mois de novembre. Ce rapport sera soumis au Comité consultatif, qui pourra alors décider lui-même dans quelle mesure il entend se pencher sur le fond de la question. Ce rapport donnera tout au moins une idée de l'ordre de grandeur des incidences financières à escompter, mais il serait prématuré de donner une indication précise des incidences de chaque recommandation avant que la Cinquième Commission n'ait pris des décisions sur un certain nombre de programmes.

61. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que le Secrétaire général demande un crédit de 33 787 700 dollars au chapitre premier pour l'exercice biennal 1982-1983; le Comité consultatif recommande de réduire ce montant de 253 300 dollars au total et il expose ses raisons aux paragraphes 1.6, 1.8, 1.23, 1.25 et 1.27 de son rapport (A/36/7).

62. Le représentant du Nigéria a critiqué le Comité consultatif pour avoir recommandé des réductions se chiffrant à plus de 200 000 dollars pour la raison qu'il ne serait peut-être pas nécessaire que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire consacrée à une question aussi importante que le désarmement. M. Mselle tient à préciser que le Comité consultatif n'a recommandé nulle part de ne pas tenir la session extraordinaire : il n'est pas habilité à le faire. Il a seulement recommandé de renvoyer l'examen des crédits demandés par le Secrétaire général spécialement pour cette session, en attendant que le Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement publie son rapport, de façon à ce que toutes les incidences financières connexes puissent être examinées dans le cadre d'un seul document.

63. Au paragraphe 1.16 de son rapport, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver l'ouverture du crédit demandé au titre des services contractuels pour le Conseil mondial de l'alimentation parce qu'il est convaincu que le Département de l'information doit pouvoir s'acquitter des travaux nécessaires; lorsqu'il examinera le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1982-1983, le Comité consultatif compte s'enquérir de l'application de sa recommandation.

/...

(M. Mselle)

64. Le Comité consultatif a eu de très grandes difficultés à analyser les renseignements fournis au sujet du reclassement des deux postes proposé, dont il traite aux paragraphes 1.25 et 1.27 de son rapport. Il est conscient que le reclassement de postes est un sujet épineux, mais, comme dans le passé, il a examiné le reclassement des postes demandé compte tenu des renseignements que lui avait fournis le Secrétariat oralement et par écrit et il en a conclu que le reclassement d'aucun des deux postes ne se justifiait.

La séance est levée à 17 h 55.